

DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME  
CANTON DE BARENTIN  
**COMMUNE D'EPINAY SUR DUCLAIR**  
230, Rue de la Mairie  
76480

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**en date du 14 avril 2026**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie d'Epina y sur Duclair, sous la présidence de Monsieur Bertrand FROMENTIN, Maire.

**Présents** : Mesdames J. TESSON – É. L'HORPHELIN – L. ROSAY - L. CHOUBRAC – D. MORAND

Messieurs B. FROMENTIN – N. MARGOT – Ph. BUREL – S. BARBULÉE – R. SANNIER – J. FILOQUE – D. FÉLICITÉ

**Excusés** : Mesdames G. BENOIST (pouvoir donné à Madame D. MORAND) – D. COUTURE (pouvoir donné à Monsieur D. FÉLICITÉ) – Monsieur B. PORET (pouvoir donné à Monsieur B. FROMENTIN)

**Secrétaire** : Madame D. MORAND

**L'ordre du jour était le suivant :**

- Personnel communal ;
- Approbation du compte administratif 2025 et du compte de gestion 2025 ;
- Affectation du résultat 2025 ;
- Vote des taux communaux 2026 ;
- Vote du budget prévisionnel 2026 ;
- Composition des commissions communales ;
- Délégations du maire aux adjoints et aux conseillers municipaux ;
- Vote de l'indemnité du maire, des adjoints et des Conseillers délégués ;
- Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) ;
- Point sur le mode de communication et du droit à l'image ;
- Questions diverses.

La séance est ouverte à vingt heures par Monsieur le Maire.

**Personnel communal**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune dispose actuellement de deux agents d'entretien pour les espaces verts et l'entretien technique des locaux communaux.

Monsieur Pascal JOUEN a fait valoir ses droits à la retraite et devrait quitter la collectivité au 1<sup>er</sup> juin prochain.

Monsieur Bruno DEPIERRE dispose d'un CDD de 21 heures hebdomadaires jusqu'au 31 mai prochain.

Afin de s'assurer de conserver Monsieur DEPIERRE au sein du personnel, il serait opportun de lui proposer un CDI de 35 heures à compter du 1<sup>er</sup> juin prochain.

Pour cela, le Conseil Municipal doit par délibération, autoriser Monsieur le Maire à établir ce contrat de travail à durée indéterminée et à temps plein.

En attendant le 1<sup>er</sup> juin prochain, il est possible, conformément à ce qui est indiqué dans son contrat, de compléter le temps de travail de Monsieur DEPIERRE par des heures complémentaires, afin d'atteindre 35 heures, ce qui correspond au souhait de ce dernier.

Cela est d'autant plus souhaitable que Monsieur JOUEN devra prendre ses congés restant avant son départ à la retraite.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité, qu'un CDI de 35 heures soit signé en faveur de Monsieur DEPIERRE.

### **Approbation du compte administratif 2025 et du compte de gestion 2025**

Le compte de gestion 2025 et le compte administratif 2025 sont présentés par Madame K. PILON, secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité, ces comptes comme suit :

#### **Section fonctionnement :**

- Dépenses : 379 994.69€
- Recettes : 408 655.57€

Soit un résultat de l'exercice de 28 660.88€

*Le report de l'excédent de fonctionnement antérieur s'élevant à 278 823.00€, le solde définitif de la section fonctionnement s'établit à la somme de 307 483.88€.*

#### **Section investissement :**

- Dépenses : 298 902.27€
- Recettes : 351 425.61€

Soit un résultat de l'exercice de 52 523.34€

*Le report de l'excédent d'investissement antérieur s'élevant à 121 777.25€, le solde définitif de la section investissement s'établit à la somme de 174 300.59€.*

**Ainsi, le résultat de clôture de l'exercice 2025 est de 481 784.47€.**

### **Affectation du résultat 2025**

L'affectation du résultat est l'opération qui consiste à répartir le résultat excédentaire de la section fonctionnement, en fonction des besoins à la section investissement.

Seul, le résultat de la section fonctionnement peut être affecté.

Le résultat de la section investissement, doit quant à lui, être repris au budget dans son intégralité, en section investissement, à savoir pour cette année, la somme de 174 300.59€ qui sera imputée au compte 001 « excédent d'investissement reporté ».

En ce qui concerne le résultat de la section fonctionnement qui s'élève à 307 483.88€, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, l'affectation du résultat proposée, à savoir :

- 35 000€ au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » en section investissement ;
- La reprise de 272 483.88€ au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » en section fonctionnement.

### **Vote des taux communaux 2026**

Monsieur le Maire suggère de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2026, ce que vote à l'unanimité le Conseil Municipal.

Les taux communaux 2026 sont donc reconduits comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 48.23%
- Taxe sur le foncier non bâti : 32.30€

**Le produit attendu pour 2026 est de 171 860€.**

### **Vote du budget communal 2026**

Le budget primitif 2026 proposé par Monsieur B. FROMENTIN, Maire est présenté par Madame K. PILON, secrétaire.

La section fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 626 004€.

La section investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 408 199€.

Après délibération, le Conseil Municipal vote le budget communal à l'unanimité.

### **Composition des commissions communales**

Monsieur le Maire propose la mise en place de commissions afin de permettre aux membres du Conseil Municipal de s'investir selon leurs centres d'intérêt et leurs compétences.

L'ensemble des Conseillers Municipaux a été sollicité afin d'indiquer sur quelle(s) commission(s) ils souhaitaient se positionner.

Monsieur le Maire informe également que dans un souci d'équité, même si les communes de moins de 1000 habitants n'y sont pas tenues, il souhaite appliquer le principe de représentativité suivant l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, une et une seule place de titulaire dans chacune des commissions est mise à disposition des membres de l'opposition s'ils le souhaitent. Sans positionnement de ces derniers, la place restera vacante.

Madame D. COUTURE étant excusée, le positionnement de l'opposition sur les commissions communales sera revu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Les commissions suivantes et l'effectif déjà constitué sont acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal, à savoir :

### **Urbanisme et grands projets**

Référente : Madame J. TESSON

Titulaires : Madame L. ROSAY, Monsieur Ph. BUREL  
Suppléantes : Madame G. BENOIST, Madame L. CHOUBRAC  
Effectif de l'opposition : Madame D. COUTURE

### **Tranquillité publique, vie locale et associative**

Référent : Monsieur N. MARGOT  
Titulaires : Madame G. BENOIST, Monsieur J. FILOQUE  
Suppléants : Monsieur S. BARBULÉE, Monsieur R. SANNIER  
Effectif de l'opposition à confirmer : Madame D. COUTURE ou Monsieur D. FÉLICITÉ

### **Information et dialogue digital**

Référente : Madame É. L'HORPHELIN  
Titulaires : Madame L. CHOUBRAC, Monsieur B. PORET  
Suppléants : Madame G. BENOIST, Monsieur J. FILOQUE  
Effectif de l'opposition à confirmer : Madame D. COUTURE ou Monsieur D. FÉLICITÉ

### **Enfance, éducation et citoyenneté des jeunes**

Référente : Madame D. MORAND  
Titulaires : Madame L. CHOUBRAC, Madame L. ROSAY  
Suppléant : Monsieur B. PORET  
Effectif de l'opposition à confirmer : Madame D. COUTURE ou Monsieur D. FÉLICITÉ

### **Cadre de vie et entretien**

Référent : Monsieur Ph. BUREL  
Titulaires : Monsieur S. BARBULÉE, Monsieur R. SANNIER  
Suppléants : Monsieur B. PORET, Monsieur J. FILOQUE  
Effectif de l'opposition : Monsieur D. FÉLICITÉ

### **Budget et finances**

Référent : Monsieur B. FROMENTIN  
Titulaires : Madame J. TESSON, Monsieur N. MARGOT  
Suppléants : Madame É. L'HORPHELIN, Monsieur Ph. BUREL  
Effectif de l'opposition à confirmer : Madame D. COUTURE ou Monsieur D. FÉLICITÉ

Monsieur le Maire précise enfin, que tout habitant non élu souhaitant rejoindre une commission le pourra en fonction de ses compétences.

Madame D. MORAND demande s'il est d'ores et déjà possible de programmer la réunion d'une commission. Monsieur le Maire répond qu'il sera possible d'organiser une réunion dès lors que nous aurons connaissance du positionnement de Madame D. COUTURE et Monsieur D. FÉLICITÉ sur les commissions.

## **Délégations du Maire aux Adjointes et aux Conseillers Municipaux**

Monsieur le Maire donne lecture des arrêtés présentant les délégations de fonctions accordées à chacun.

### **Délégations de fonctions à Madame J. TESSON, première Adjointe**

Urbanisme et Aménagement : Pilotage opérationnel des procédures d'évolution du document d'urbanisme local ou intercommunal ;

Stratégie Métropolitaine : Représentation de la Ville et défense de ses intérêts au sein des instances de gouvernance de la Métropole dédiées au PLU

(Conférences intercommunales, commissions thématiques) ;

Concertation : Organisation et présidence des réunions publiques liées aux projets d'aménagement.

### **Délégations de fonctions à Monsieur N. MARGOT, deuxième Adjoint**

Tranquillité publique et Médiation : Mise en place des dispositifs de sécurité préventive et gestion de la médiation de voisinage pour apaiser les litiges de proximité.

Vie Associative : Interface avec les présidents d'associations, gestion de la vie associative et soutien logistique aux projets locaux.

Démocratie participative : Organisation et pilotage du dispositif de "Vote Citoyen" (consultations et implication des habitants).

Action Sociale : Suivi et coordination des actions sociales en faveur des administrés de la commune.

### **Délégations de fonctions à Madame É. L'HORPHELIN, troisième Adjointe**

Information instantanée : Administration et diffusion des messages d'alerte et d'information sur les outils numériques (type Panneau Pocket, applications mobiles de la ville).

Réseaux sociaux : Gestion et animation des comptes officiels de la commune.

Supports de communication : Élaboration des contenus du bulletin municipal, de la gazette locale et du site internet.

Événementiel : Organisation logistique des manifestations communales et des cérémonies officielles.

### **Délégations de fonctions à Monsieur Ph. BUREL, Conseiller Municipal**

Direction fonctionnelle de l'agent communal : Organisation des plannings, définition des priorités d'intervention et contrôle technique du travail de l'agent en charge des espaces verts et des biens communaux.

Note : Cette délégation exclut la gestion administrative et statutaire du personnel (carrière, sanctions, congés) qui demeure de la compétence exclusive du Maire.

Pilotage des entreprises : Direction opérationnelle et surveillance des travaux confiés à des prestataires extérieurs (entretien, maintenance, petits chantiers de voirie).

### **Délégations de fonctions à Madame D. MORAND, Conseillère Municipale**

Relations institutionnelles : Interface avec l'Inspection Académique, les directeurs d'écoles et les représentants des parents d'élèves.

Service Périscolaire et Cantine : Supervision de l'organisation des accueils du matin/soir, du temps méridien et de la restauration scolaire (qualité des repas, inscriptions).

Gestion des moyens : Évaluation des besoins en fournitures scolaires, mobilier et matériel pédagogique.

Vie de l'école : Organisation des conseils d'école et suivi des dérogations scolaires.

Après délibération, les délégations de fonctions attribuées aux adjoints et aux conseillers municipaux, sont votées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Vote de l'indemnité du Maire, des Adjoints et des Conseillers délégués**

Après présentation du calcul de l'enveloppe globale servant de base pour le versement des indemnités des élus, le montant des indemnités est voté à l'unanimité comme suit :

Indemnités du Maire : 35.18% de l'IB 1027, soit 1 250.28€ net mensuel ;

Indemnités des Adjoints : 8.46% de l'IB 1027, soit 300.65€ net mensuel ;

Indemnités des Conseillers délégués : 4.23% de l'IB 1027, soit 150.33€ net mensuel.

Soit une enveloppe globale mensuelle nette de 2 452.89€.

### **Composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Conformément à l'article 1650 du code général des impôts, une CCID doit être mise en place dans chaque commune dans un délai de deux mois après le renouvellement du Conseil Municipal.

Pour cela, une liste de 24 contribuables doit être votée par délibération du Conseil Municipal. Cette liste sera transmise à la Direction Régionale des Finances Publiques qui sélectionnera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants pour la durée du mandat.

Après délibération, la liste présentée par Monsieur le Maire est votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Point sur le mode de communication et du droit à l'image**

Un questionnaire est distribué à chaque Conseiller Municipal afin de recueillir leur consentement quant à l'utilisation d'images les concernant dans les différents supports de communication de la commune.

### **Questions diverses**

Monsieur R. SANNIER, Conseiller municipal, demande si une intervention a eu lieu concernant la borne de recharge sur le parking de la salle communale. Monsieur le Maire n'a pas eu de retour de la Métropole suite à sa demande. La question sera posée lors de la rencontre prévue début mai avec le personnel du pôle de proximité.

Monsieur Ph. BUREL, Conseiller délégué, informe Monsieur le Maire que la végétation située dans une propriété bordant la Route du Trait à proximité du Calvaire, est dangereuse pour les usagers voulant tourner vers la Route de la Rouillerie, cette végétation masquant la visibilité.

Monsieur le Maire prendra contact avec le propriétaire.

Madame É. L'HORPHELIN, troisième adjointe, informe Monsieur le Maire qu'un terrain situé, Route du Vieil Epinay reste envahi par la végétation malgré les démarches de la Municipalité précédente. Des devis ont été sollicités par le propriétaire de la parcelle mais il semble qu'aucune suite n'ait été donnée jusqu'ici.

Madame É. L'HORPHELIN rappelle par ailleurs que la fibre n'est toujours pas accessible pour plusieurs administrés du Vieil Epinay.

Monsieur le Maire fera le point avec Orange.

Madame D. MORAND, Conseillère déléguée, demande qui doit-on solliciter afin de traverser une route pour un raccordement ? Monsieur le Maire répond que l'opérateur doit se charger de cette demande.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des lignes haute tension seront descendues, Route de Saint Paër, les 15 et 16 avril, afin de permettre l'abattage d'arbres chez un particulier. L'alimentation électrique sera maintenue pour les riverains et une circulation alternée sera mise en place.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal avoir reçu une proposition de spectacle gratuit émanant d'une troupe d'artistes dans le cadre d'un nouveau dispositif culturel de la Métropole.

Monsieur N. MARGOT, deuxième Adjoint, est chargé de prendre contact avec le responsable de la troupe.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Sainte Marguerite sur Duclair nous a convié à participer à ses jeux inter-villages prévus le 7 juin prochain.

Cette manifestation coïncide avec la tenue de la foire à tout du Comité des fêtes sur notre commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Fait à Epinay sur Duclair, le 21 avril 2026

Le Maire,

**B. FROMENTIN**

